



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 40 du 24 mai 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

DÉCISION N° 622/ARM/EMM/MGM

portant changement d'appellation du centre de renseignement et de guerre électronique de la Marine (CRGE Marine) et instaurant à son égard l'autorité fonctionnelle du sous-chef d'état-major "opérations aéronavales".

Du 07 mai 2024

DÉCISION N° 622/ARM/EMM/MGM portant changement d'appellation du centre de renseignement et de guerre électronique de la Marine (CRGE Marine) et instaurant à son égard l'autorité fonctionnelle du sous-chef d'état-major "opérations aéronavales".

Du 07 mai 2024

NOR A R M B 2 4 0 0 9 1 8 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.3](#).

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu l' [Arrêté N° 1013/ARM/EMM/PS/ORT du 25 juillet 2022 fixant la liste des formations administratives et des organismes relevant du chef d'état-major de la Marine.](#) ;

Vu l'instruction [Autre N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime.](#) ;

Vu l' [Instruction N° 99/ARM/EMM/PS/ORT du 12 avril 2023 relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement.](#) ;

Vu la [Décision N° 1338/ARM/EMM/ORT du 30 juillet 2018 portant changement de périmètre, d'appellation et d'autorité organique du « centre de renseignement de la marine » – création du « centre de renseignement et de guerre électronique de la marine ».](#) ;

Vu la décision du 19 septembre 2023 portant délégation de signature (état-major des Armées) (JO n° 220 du 22 septembre 2023, texte 14) ;

Vu le relevé de décisions n° 484/ARM/CEMM du 9 avril 2024 relatif au CODIR élargi « Renseignement » du 7 mars 2024 ,

Décide :

Article 1^{er}

Appellation

À compter du 13 mai 2024, « le centre de renseignement et de guerre électronique de la Marine (CRGE Marine) », constitué en formation administrative simple relevant de la force d'action navale (ALFAN), prend le nom de « centre de renseignement de la Marine (CRMar) ».

Article 2

Autorité fonctionnelle

L'exercice de l'autorité fonctionnelle à l'égard du centre de renseignement de la Marine (CRMar) est confié au sous-chef d'état-major "opérations aéronavales" (SCEM/OPS).

Article 3

Automatisation

Clair libellé de l'unité : centre de renseignement de la Marine

Code d'identification : ORG : 05UI

Implantation géographique : Brest

Article 4

Publication

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la Marine,*

François MOREAU.

